



SYNDICAT MIXTE POUR LA FORMATION DES MAIRES ET ELUS LOCAUX

Procès-verbal de la réunion du Comité du 9 juin 2021

L'an deux mille- vingt et un, le neuf juin à onze heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte pour la Formation des Maires et des Elus Locaux se sont réunis au siège de la Communauté de communes du Clermontais sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Frédéric ROIG, Maire de Pégaïrolles-de-l'Escalette.

Monsieur Alain VIDAL a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS:

ARROUCHE A, ARS William, BARRAL C, BARTHES JP, CABROL CROS P, DOUTREMEPUICH P, GERONIMO ML, JANICH B, LOPEZ J, PESCE S, PONS MP, PRADELLE S, ROBIN Y, ROIG F, SIBERTIN-BLANC MA, VIDAL A.

ABSENTS:

BARBE A, BRUGUIERE MT, CAZALS T, CHAUDOIR G (excusée), DRAY-FITOUSSI R, IMBERT A, LEVEQUE G.(excusée), LOUP M, NURIT D (excusée), MESQUIDA K(excusé), MORERE N. (excusée), WEBER P (excusée).

POUVOIR:

CHAUDOIR G donne pouvoir à ROIG Frédéric.

Avertissement : En application **de l'article 6 de la loi n2020-1379 du 14 novembre 2020**, le quorum requis est d'un tiers des membres en exercice soit 10.

En application de l'article 10 des statuts, le Comité syndical se réunit au CFMEL, (...) au siège d'un EPCI adhérent (..).

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 03 février 2020

Monsieur le Président, donne lecture du procès-verbal du 17 février 2020 qui est adopté à **l'unanimité**.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Président donne lecture du Compte de gestion du Receveur Municipal qui, sans reprise des résultats antérieurs, reprend dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2020

Le résultat de l'exercice 2020 fait donc apparaître un excédent budgétaire de 18 579,62 euros en investissement et un excédent de 62 213,39 euros en fonctionnement. Soit un excédent global pour l'exercice 2020 de 80 793,01 euros.

Le Comité déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Il est donné acte du Compte de Gestion 2020 à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Compte administratif de l'année 2020, sans reprise des résultats antérieurs, reprend dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations pour 2020.

Le Compte administratif 2020 est conforme au Compte de gestion et n'appelle ni observation ni réserve. Le Compte administratif s'établit comme il suit :

Dépenses de fonctionnement : 542 729,33 €

Recettes de fonctionnement : 604 942,75 €

Dépenses d'investissement : 9 407,98 €

Recettes d'investissement : 27 987,60 €

Le résultat de l'exercice 2020 fait donc apparaître un excédent budgétaire de 18 579,62 euros en investissement et un excédent de 62 213,42 euros en fonctionnement. Soit un excédent global pour l'exercice 2020 de 80 793,04 euros.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Président se retire au moment du vote. Mme Dominique Nurit, élu Présidente de séance, met le compte administratif au vote.

Le Comité adopte le Compte administratif 2020 à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Il convient en application des dispositions de l'instruction comptable M14 (du 9 novembre 1998) de procéder à l'affectation des résultats issus des comptes administratifs.

L'arrêté des comptes 2020 permet de déterminer le résultat de 2020 de la section de fonctionnement, qui est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (dépenses réelles et d'ordres - recettes réelles et d'ordres) augmenté du résultat de 2019 reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

Il en va de même pour la section d'investissement.

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 à reporter s'élève à :

+ 70 380,74 euros en investissement. (Soit 50 801.12 € de 2019 + 18 579.62 € de 2020)

+ 422 213,42 euros en fonctionnement. (Soit 360 000 € de 2019 + 62 213.42 € de 2020)

Le résultat de clôture global est donc de 492 594,16 euros

Il est donc proposé au comité d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2020 sur le budget 2020 du CFMEL de la façon suivante :

Fonctionnement compte 002 = 422 213,42 €

Investissement compte R001 = 70 380,74€

Après en avoir délibéré, le Comité vote à l'unanimité l'affectation des résultats.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Il est proposé au Comité les écritures suivantes :

Fonctionnement Recettes

Objet des Dépenses et des Recettes		Pour mémoire BP DM1 propositions du Président
RECETTES FONCTIONNEMENT	607 000,00	407 213,42
002 Excédent antérieur reporté	0,00	422 213,42
013 Atténuation de charges	5 500,00	0,00
6479 Remboursement sur autres ch. Sociales	5 500,00	0,00
70 Produit de service	1 000,00	0,00
70688 Autres prestations de service	1 000,00	0,00
74 Dotations et participations	600 000,00	-15 000,00
74758 Participations autres communes	444 000,00	-15 000,00
75 Autres produits de gestion courante	500,00	0,00
7588 Autres produits divers de gest.courante	500,00	0,00

Fonctionnement Dépenses

Objet des Dépenses et des Recettes	Pour mémoire BP	DM1 propositions du Président
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	607 000,00	407 213,42
011 Charges à caractère général	184 250,00	240 000,00
60622 carburants	2 000,00	2 000,00
6064 Fournitures	4 500,00	4 000,00
6068 Autres matières et fournitures	2 500,00	4 000,00
611 Prestations de service	0,00	15 000,00
6135 Locations mobilières	9 450,00	9 000,00
61551 entretien matériel roulant	500,00	12 000,00
61558 Entretien et réparations	0,00	0,00
6156 Mainténances	35 000,00	30 000,00
6161 Primes assurances	5 100,00	0,00
6182 Documentation générale et technique	31 000,00	35 000,00
6184 Versement org. Form	1 000,00	0,00
6188 Frais divers	0,00	5 000,00
6225 Indemnités comptables	0,00	0,00
6226 Honoraires	15 000,00	25 000,00
6227 Frais actes et contentieux	0,00	0,00
6228 Divers Rem. Intermédiaires	0,00	0,00
6231 Annonces et insertions	500,00	0,00
6233 Foires et expositions	5 000,00	5 000,00
6236 Catalogues imprimés	7 000,00	20 000,00
6237 Publications	0,00	0,00
6238 Frais divers de publicité, publications, relations publiques	7 200,00	7 000,00
6348 Frais de transport divers	0,00	0,00
6251 Voyages déplacements	3 000,00	3 000,00
6256 missions	1 500,00	7 000,00
6257 Frais organisation réunions	35 000,00	40 000,00
6261 Affranchissement	15 000,00	8 500,00
6262 Télécommunication	4 000,00	8 500,00
63513 Impôts taxes et vers. Ass.	0,00	0,00
012 Charges de personnel	372 750,00	147 213,42
6218 Autre personnel extérieur	6 000,00	500,00
6332 Cotisation au FNAL	170,00	200,00
6333 Participation formation professionnelle	0,00	9 600,00
6336 Cot CDG CNFPT	2 300,00	0,00
6338 autres impots et taxes	580,00	500,00
6411 Rémunération principale Pers. Titulaire	195 000,00	75 000,00
6413 Personnel non titulaire	63 000,00	0,00
6451 Cotisations URSSAF	36 000,00	13 500,00
6453 Cot caisse de retraite	48 000,00	18 750,00
6454 Cotisations ASSEDIC	2 600,00	0,00
6455 Cot assurances personnel	0,00	5 000,00
6458 Cot autres organismes	0,00	4 963,42
6475 Médecine du travail	600,00	200,00
6478 autres charges sociales	2 500,00	15 000,00
6488 Autres charges	16 000,00	4 000,00
65 Autres charges de gestion courante	19 000,00	5 000,00
6531 Indemnités Elus	15 000,00	0,00
6532 Frais mission Elus	2 000,00	5 000,00
6533 Cotisations retraite Elus	1 000,00	0,00
6534 Cotisation SS Part patronale	1 000,00	0,00
66 charges financières	0,00	0,00
67 charges exceptionnelles	10 000,00	15 000,00
68 Dotations amortis. Provisions	12 000,00	0,00
042 Opérations d'ordres entre section	0,00	0,00
023 Virement à la section Invest.	9 000,00	0,00

Investissement Recettes

Objet des Dépenses et des Recettes	Pour mémoire BP	DM propositions du Président
RECETTES INVESTISSEMENT	26 100,00	70 380,74
021 Virement de la section de fonctionner	9 000,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations	12 000,00	0,00
001 Résultat Invest reporté	0,00	70 380,74
10222 FCTVA	5 100,00	0,00
1068 excédent fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
001 Résultat Invest reporté	0,00	0,00

Investissement Dépenses

Objet des Dépenses et des Recettes	Pour mémoire BP	DM propositions du Président
DEPENSES INVESTISSEMENT	26 100,00	70 380,74
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00	8 924,74
21 Immobilisations corporelles	16 100,00	61 456,00
21538 Autres réseaux	8 000,00	10 000,00
2183 Matériel informatique	7 000,00	40 000,00
2184 Mobilier	1 100,00	11 456,00

Après en avoir délibéré, le Comité vote la décision modificative n° 1 à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président demande au Comité de lui déléguer la compétence pour négocier et conclure une ligne de trésorerie d'un montant maximal de cent mille euros (100 000 euros), en cas de besoin au cours du premier trimestre, les cotisations n'étant traditionnellement réglées par les membres qu'après le vote du Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, le Comité délègue au Président la compétence pour négocier et conclure une ligne de trésorerie, à l'unanimité.

SOLUTION COMPTABLE ET RH

Avec l'appui technique de COGITIS, plusieurs solutions ont été envisagées pour moderniser la solution logicielle « Comptabilité et Ressources Humaines » :

- La migration et l'hébergement des données comptables et RH sur e - magnus par notre prestataire actuel Berger Levrault pour un coût d'installation de 800 euros, puis un coût d'hébergement à hauteur de 56 euros par mois soit 2016 euros HT pour la durée du contrat (2 ans).

- Une assistance en matière d'exécution comptable ou budgétaire dans le cadre d'un marché de service à bon de commande) avec un minimum de 700 euros HT et un maximum de 24 000 euros HT.

Après avoir délibéré, le Comité valide les choix des prestataires et autorise le Président à signer tous documents.

PARTENARIAT SDIS34 / AMF34 / CFMEL

L'AMF, le CFMEL et le SDIS souhaitent intervenir pour la formation des élus de l'Hérault dans un cadre original basé sur la solidarité communale, dans un esprit de partage d'expérience, afin de renforcer les liens sur le territoire.

La convention prévoit d'engager pour une durée de 3 années, dans une relation régulière et efficiente, les compétences du SDIS, de l'AMF et du CFMEL dans un cadre d'action pour les territoires, en développant des collaborations et des initiatives locales et co-construisant des formations qui seront proposées aux élus de l'Hérault dès le dernier trimestre 2021.

Les élus du Comité se félicitent de ce partenariat qui reprend les préoccupations des élus locaux et permet de développer les actions d'information et de formation pratique à destination des élus, en parallèle de la formation des sapeurs-pompiers du futur Centre de formation basé à Gignac.

Le Comité valide, à l'unanimité le partenariat entre le SDIS34, l'AMF34 et le CFMEL et autorise le Président à signer la convention de partenariat.

PARTENARIAT ARB / CFMEL

La formation des élus locaux est un droit qui a connu des évolutions avec la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 et qui a été renforcé depuis le renouvellement des équipes communales en juin 2020.

Les propositions de formation doivent également évoluer vers des problématiques d'actualité et des sujets transversaux comme les enjeux de transition dans les politiques publiques.

La collaboration entre le CFMEL et l'ARB résulte d'une forte volonté de sensibiliser les élus aux transitions écologiques et environnementales.

L'ARB et le CFMEL souhaitent intervenir pour la formation des élus de l'Hérault dans un cadre original et innovant afin de coconstruire des formations à destination des élus de l'Hérault dès le dernier trimestre 2021.

Le Comité valide, à l'unanimité le partenariat entre l'ARB et le CFMEL et autorise le Président à signer la convention de partenariat.

QUESTION DIVERSES

Le Président souhaite que le Comité réaffirme l'action du CFMEL sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, le Comité entend prendre une position de principe pour lutter contre toute rupture de solidarité territoriale :

- En refusant unanimement les demandes de retrait de ces membres, en conformité avec ses statuts ;
- En acceptant unanimement les demandes d'adhésion. Le comité accepte ce jour la demande de renouvellement d'adhésion du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

Pour extrait conforme,
Montpellier, le 9 juin 2021

Le Secrétaire de Séance
Alain VIDAL
Maire de Loupian

Le Président
Frédéric ROIG
Maire de Pégairolles de l'Escalette